

le triporteur

Calendriers
de collectes
2018
à l'intérieur

édito



Franck Tisserand

Président du SICTOM du Val de Saône

Le changement climatique est aujourd'hui indiscutable. Les ressources en eau diminuent, la nature souffre et avec elle, notre mode de vie et notre avenir. Le réchauffement planétaire et ses conséquences ne constituent pas des sujets qui nous dépassent et contre lesquels on doit attendre d'en haut la solution.

En 2017, le 2 août, nous avons consommé 100 % de ce que notre planète est en capacité de produire pour nous sans entamer ses réserves... Depuis cette date, nous puisons dans des stocks que nous ne pourrions pas renouveler. Chaque année, cela recommence.

La norme aujourd'hui, c'est la rareté. Nous savons et nous pouvons la gérer de manière positive. Nous n'allons pas la subir, nous allons la piloter. Hier nous étions des cow-boys, demain nous serons des cosmonautes ! Grâce au geste de tri de nos usagers, Le SICTOM et le SYTEVOM font leur part et donnent l'exemple. Nos déchets à éliminer sont de plus en plus réduits, et tout ce qui est trié redevient ressource. Des nouvelles filières voient le jour régulièrement en déchèterie, qui créent des emplois et n'entament plus nos réserves. Les tonnes de matières à recycler augmentent chaque jour, les expérimentations en cours sont très encourageantes. Avec seulement 100 kg d'ordures ménagères par an, un habitant de notre territoire est une référence nationale. Là où nous menons une expérience de collecte des bio déchets, il ne reste plus que 60 kilos... De quoi envisager de nouvelles perspectives.

Nous apporterons progressivement des outils et solutions nouvelles pour aller plus loin et en douceur vers des pratiques que d'autres trouveront enviables et qui seront je l'espère largement copiées. Vous pouvez être fiers de ce que vous réalisez au quotidien.

Vous trouverez la démonstration de ces propos au fil de la lecture de ce nouveau Triporteur. Bonne lecture et heureuse année aux cosmonautes du SICTOM !

Bien attentivement.

sommaire

Édito	p. 1
L'équipe du SICTOM	p. 2
Entretien avec Frédéric Henning	p. 4
Règles sanitaires	p. 4
Chiffres clés de la gestion des déchets du SICTOM	p. 5
À votre échelle	p. 6
La page du SYTEVOM	p. 7
Les déchèteries du SYTEVOM	p. 8
La collecte des biodéchets	p. 10
Résultats de l'enquête sur la collecte des biodéchets	p. 11
Le coin des enfants	p. 12
Concours de dessin : dessine ta poubelle du futur	p. 13
Centre d'enfouissement technique	p. 15
Les ennemis du tri	p. 15
La recette anti-gaspi	p. 16
Focus sur les déchets des fêtes de fin d'année	p. 16

L'équipe du Sictom



Frédéric H. • 52 ans
Directeur général des services

Missions : Participation à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre • Impulsion et conduite des projets • Pilotage des équipes



Camille G. • 23 ans
Agent d'accueil

Missions : Accueil et renseignement physique et téléphonique des usagers • Vente de bacs et composteurs • Gestion du courrier



Éloïse F. • 28 ans
Responsable du service de collecte

Missions : Organiser la collecte • Supervision et contrôle des moyens techniques • Management de l'équipe de collecte • Supervision de la facturation incitative



Laurie M. • 26 ans
Gestionnaire de redevance

Missions : Mise à jour du fichier de redevables • Production de la facturation pour les CC des Hauts de Val de Saône, Les Combes, Pays de Montbozon et du Chanois, Triangle Vert • Communication



Claudine B. • 59 ans
Agent technique polyvalent

Missions : Agent de brigade du tri : vérification en amont de la collecte de la qualité du contenu des bacs de tri sélectif • Ambassadeur du tri : agent d'accueil, permanence, porte-à-porte



Véronique G. • 35 ans
Gestionnaire de redevance

Missions : Mise à jour du fichier de redevables • Production de la facturation pour les CC de la Haute Comté, Monts de Gy, Terres de Saône et Charmoille • Gestion administrative du CET



Fanny B. • 35 ans
Référént administratif

Missions : Comptabilité du syndicat : gestion des factures, élaboration du budget • Secrétariat : préparation des réunions, rédaction des délibérations • Ressources humaines



Michael S. • 27 ans
Agent technique polyvalent

Missions : Agent de collecte • Agent de brigade du tri : vérification en amont de la collecte de la qualité du contenu des bacs de tri sélectif • Ambassadeur du tri : agent d'accueil, permanence, porte-à-porte



Mohamed A. • 22 ans
Agent technique polyvalent

Missions : Agent de collecte • Agent de brigade du tri : vérification en amont de la collecte de la qualité du contenu des bacs de tri sélectif • Ambassadeur du tri : agent d'accueil, permanence, porte-à-porte



Benoit P. • 27 ans
Agent de collecte

Missions : Vérification de la qualité du contenu des bacs de tri sélectif • Collecte des conteneurs • Explication des consignes de tri



Jean-Baptiste B. • 39 ans
Chauffeur

Missions : Conduite du véhicule de collecte • Veille au respect des normes de sécurité en vigueur • Agent de collecte ponctuel



Alain V. • 50 ans
Chauffeur

Missions : Conduite du véhicule de collecte • Veille au respect des normes de sécurité en vigueur • Agent de collecte ponctuel



Jean-Loup G. • 52 ans
Agent de collecte

Missions : Vérification de la qualité du contenu des bacs de tri sélectif • Collecte des conteneurs • Explication des consignes de tri



Julien H. • 22 ans
Agent de collecte

Missions : Vérification de la qualité du contenu des bacs de tri sélectif • Collecte des conteneurs • Explication des consignes de tri



Vincent L. • 46 ans
Chauffeur

Missions : Conduite du véhicule de collecte • Veille au respect des normes de sécurité en vigueur • Agent de collecte ponctuel



Guillaume L. • 28 ans
Agent technique polyvalent

Missions : Chauffeur et agent de collecte remplaçant • Gestion de parc de bacs sur le territoire • Entretien divers et travaux



Anthony M. • 27 ans
Agent technique polyvalent

Missions : Gestion du centre d'enfouissement technique • Agent de prévention et de sécurité • Gestion du parc de bacs sur le territoire

Entretien avec Frédéric Henning

POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER EN QUELQUES MOTS ?



J'habite à Pesmes, je suis marié et père de 3 enfants. J'ai habité Vesoul une quinzaine d'années. Élu depuis 1995, je suis dans la gestion des collectivités tant en qualité de professionnel que par mes mandats.

QUEL EST VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL ?

Après les études, j'ai démarré à l'AD-DIM70 (association départementale pour le développement de la musique), puis j'ai été responsable administratif de l'École nationale de musique du Pays de Montbéliard. C'est en 1996 que je deviens assistant parlementaire du sénateur de Haute-Saône Bernard Joly, ce qui m'a permis de sillonner le département. Après un retour sur les bancs de l'université, je deviens directeur de l'Association des maires de France de la Haute-Saône, tout en devenant formateur au CNFPT en finances publiques. Par la suite, directeur général des services de la ville de Gray, j'interviens également un semestre par an à la faculté de Droit en qualité de chargé de cours dans le domaine de l'intercommunalité. En parallèle de ce parcours professionnel, j'ai très tôt été élu municipal.

QUELLES ÉTUDES AVEZ-VOUS SUIVI ?

Ma formation initiale est une maîtrise d'histoire médiévale. Après une VAE, j'ai repris les cours et obtenu un Master 2 de droit public en administration publique.

QUELS RAISONS VOUS ONT POUSSÉ À ACCEPTER CE POSTE ?

La première raison est que je voulais trouver un poste en Haute-Saône, car ce département si riche de ses paysages et de son patrimoine avec une qualité de vie incroyable est là où j'aime vivre. Les hauts-saônois peuvent être fiers de ce territoire. La seconde raison est que je suivais les travaux du SICTOM Val

de Saône et ses performances. Je me disais qu'il devait avoir une équipe nombreuse. Mais en arrivant, j'y ai trouvé une petite équipe motivée et compétente. La troisième raison est l'énergie du président Franck Tisserand dont les orientations pour la défense de l'environnement et celle de notre département sont un moteur à l'engagement. Je sens qu'on avance les dossiers, même ceux qui sont expérimentaux, voire pilote au plan national.

QUELLES SONT VOS MISSIONS AU SICTOM ?

J'occupe, donc, les fonctions de directeur. Au SICTOM, les agents sont professionnels et ont l'habitude de travailler ensemble. Ils savent assumer la gestion quotidienne et l'organisation de la collecte, et ce n'est pas une mince affaire. Cela permet de me consacrer plus vers le développement du syndicat et sur des participations aux réunions dont la présence du SICTOM est nécessaire. Cela me permet de rencontrer les élus et avancer sur des nouveaux dossiers impulsés par le président.

QUE FAITES-VOUS EN DEHORS DE VOTRE POSTE DE DIRECTEUR DU SICTOM ?

À temps partiel au SICTOM, cela me permet d'assurer mes mandats de maire de Pesmes et de Président du Pays graylois. Je continue, également, d'intervenir à la faculté de droit et occasionnellement pour le CNFPT. J'assure de plus quelques missions pour des collectivités.

COMMENT VOYEZ-VOUS LE SICTOM DANS 5 ANS ?

C'est aux élus du SICTOM de décider, mais je vois l'engagement des élus du bureau et ressens leur projet d'évolution vers un syndicat de collecte (le cœur de métier) étendu, d'abord vers la collecte des biodéchets (une expérience pilote en Bourgogne-Franche-Comté dans ce type de collecte), mais ensuite, vers des perspectives d'autres compétences liées à l'environnement en général et à la collecte en particulier. La cohérence voudrait que le SICTOM puisse fusionner avec d'autres du même territoire que le SYTEVOM, cela gagnerait en efficacité et en coût pour les usagers.

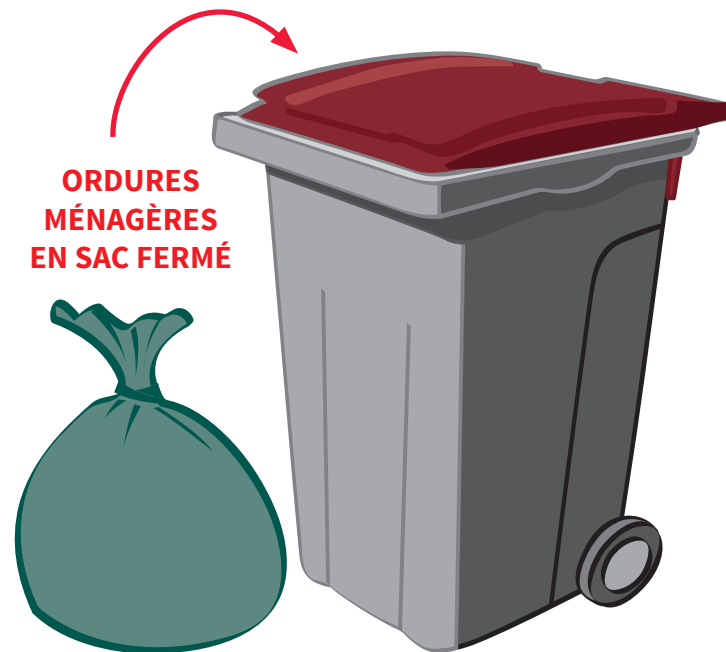
Règles sanitaires

Nouveau !

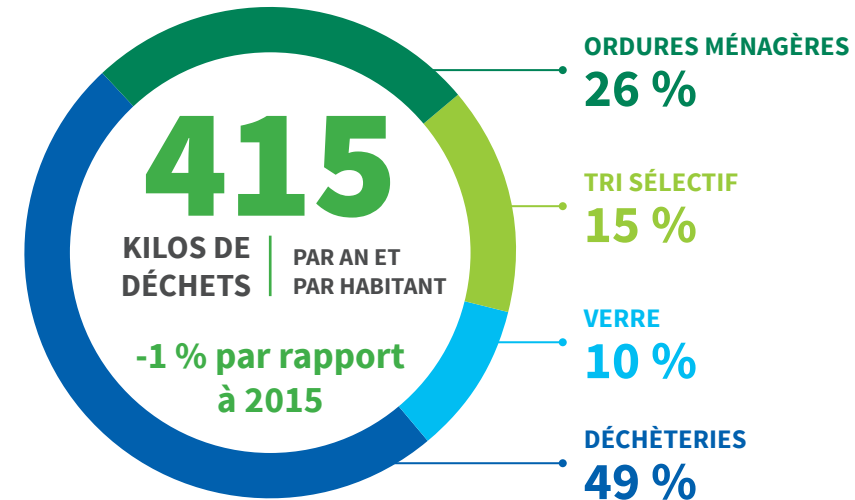
Il est désormais obligatoire de présenter les ordures ménagères en sac fermé dans le bac prévu à cet effet. Les agents se réservent la possibilité de ne pas collecter les contenants qui ne respecteraient pas cette consigne.

Rappel !

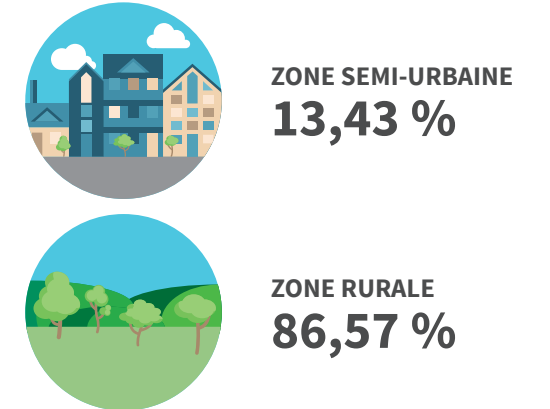
Il appartient aux usagers du SICTOM du Val de Saône d'effectuer le lavage et l'entretien courant des bacs d'ordures ménagères mis à leur disposition par le SICTOM du Val de Saône. Pensez aux agents de collecte !



Chiffres clés de la gestion des déchets du Sictom



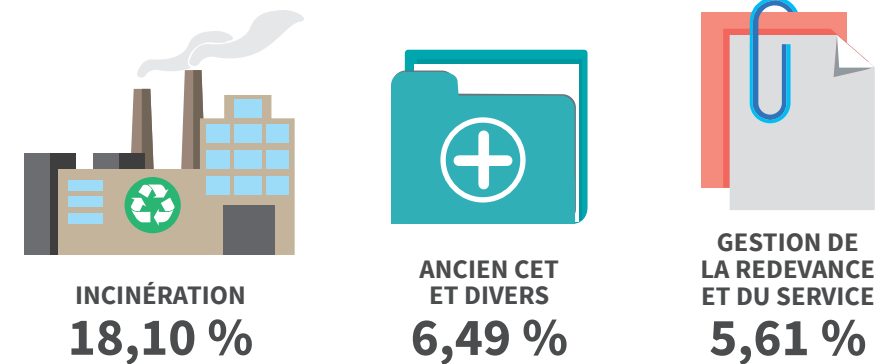
RÉPARTITION DES HABITANTS PAR TYPE DE TERRITOIRE



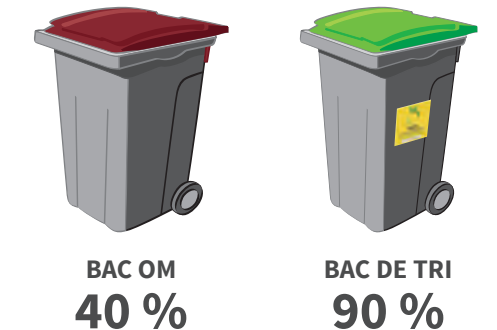
RÉPARTITION DU BUDGET DU SICTOM PAR POSTE



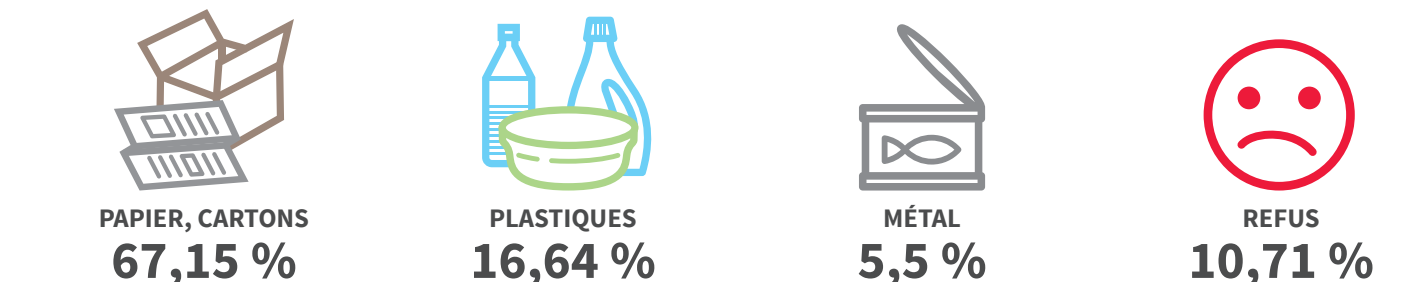
MOYENNE DES FACTURES TRIMESTRIELLES PAR MÉNAGE



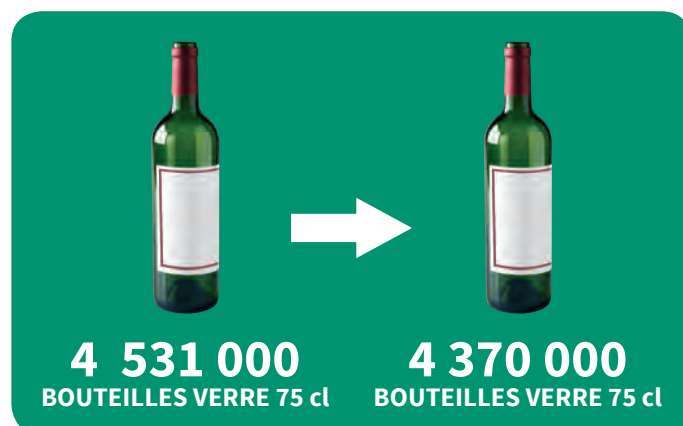
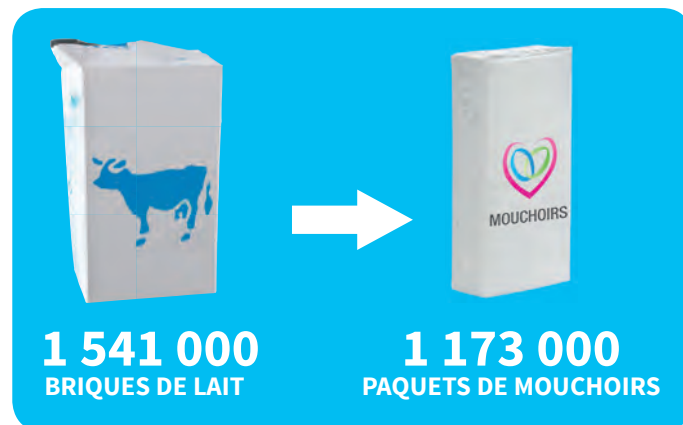
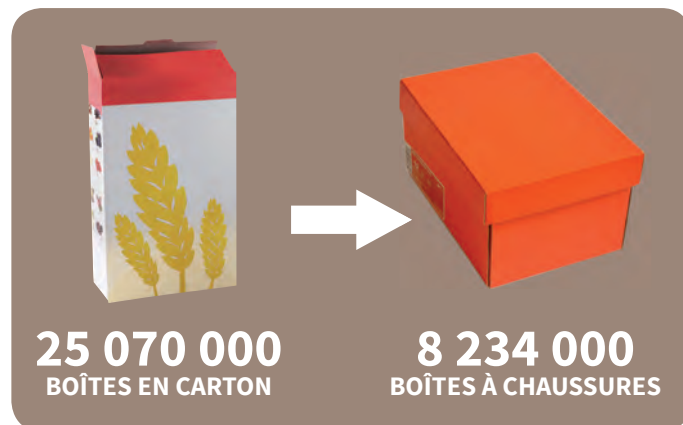
TAUX DE PRÉSENTATION DES BACS



CONTENU MOYEN DU BAC DE TRI



Cette année, l'ensemble de la population du Sictom a recyclé :



Une déchèterie, comment ça marche ?

Des bennes sont à disposition des particuliers et des petits professionnels. Ce sont des outils de tri destinés à orienter différents matériaux vers des filières spécifiques de traitement. Différents prestataires prennent en charges ces bennes, en fonction des matériaux. Le SYTEVOM prend lui-même en charge l'enlèvement du « tout-venant », des inertes, du carton, des déchets d'ameublement, du polystyrène, du plâtre.

Le transport coûte très cher et il est indispensable de prendre en charge des bennes bien pleines et bien rangées, pour éviter de transporter de l'air... Les prestataires ou centres d'enfouissement sont fermés le samedi, de ce fait, les bennes peuvent être pleines le vendredi soir ou le samedi matin sans solution d'enlèvement.

La benne « tout-venant », un vrai problème !

Les déchets qui sont déposés dans le tout-venant partent à l'enfouissement. La benne « tout-venant » coûte plus de 115 € la tonne. Par exemple, un vieux sac de ciment de 35 kg va coûter 4 € à collectivité pour l'éliminer, soit aussi cher que son prix

d'achat neuf... Il est donc important de démonter ou démanteler au maximum les objets que l'on jette pour mieux répartir les tonnages dans les autres matériaux.

De nouvelles filières

Depuis 6 ans, le SYTEVOM a mis progressivement en place des nouvelles filières :

- **Des plates-formes de broyage des déchets verts** : ces dispositifs améliorent les dépôts pour les usagers et permettent de diviser par dix le prix et les effets du transport. De plus, les repreneurs s'intéressent davantage à la matière ainsi broyée. Inconvénients : ces plates-formes ont pour effet d'augmenter les quantités déposées... Plus c'est pratique, plus on vient en déchèterie ! De nombreuses petites déchèteries n'ont pas la capacité de recevoir ce type d'équipement.
- **Des ressourceries** destinées à récupérer et réparer ce que l'on peut réemployer. Des associations revendent ces objets à prix modiques. 22 déchèteries du SYTEVOM sont équipées aujourd'hui d'un caisson ressourcerie.
- **Les déchets d'éléments d'ameublement** : les meubles en fin de vie, les matelas, les sommiers, les vieux meubles de jardin en plastique ne vont plus à l'enfouissement. Tous ces matériaux sont triés sur une plate-forme pour être ensuite acheminés vers des filières de récupération par matière. Cette nouvelle filière, née sur notre territoire, s'est répandue dans toute la France.

Le SYTEVOM a acheté un fourgon gros volume qui consomme peu et une presse spécifique. Deux emplois sont créés sur cette filière qui s'autofinancent par la revente de la matière et par les dépenses évitées en enfouissement.

- **Les huisseries** : fini l'enfouissement pour les vieux volets, portes, fenêtres en plastique, en bois, en alu... Elles sont collectées en racks dans 4 déchèteries. Elles sont démantelées, toutes les matières sont reprises.



Dans les mois, les années qui viennent, d'autres filières verront le jour en fonction des opportunités locales pour la reprise des matières : une benne plastique pourrait faire son apparition. L'idée ? Acheminer sur une plate-forme les matériaux valorisables d'une douzaine de déchèteries de proximité pour les massifier (papiers, plastiques), les mettre en balles (cartons), les presser (polystyrène), les démanteler (huisseries) pour ensuite les acheminer en gros volumes vers les repreneurs les plus proches.

Dans l'avenir, il est envisagé d'organiser la collecte de certains déchets qui n'entrent pas dans la compétence du SYTEVOM mais pour lesquels le syndicat a la volonté d'offrir une solution à l'utilisateur.

Par exemple, l'amiante liée, les cendres, les pneus qui doivent être traités par des entreprises spécialisées. Ces filières seront payantes, à prix coûtant. Parce que les dépenses du SYTEVOM liées au traitement de ces matières ne doivent pas être supportées par l'ensemble des ménages. Le SYTEVOM s'attachera toutefois à ce que le prix reste abordable pour l'apporteur.



Les déchèteries du Sytevom vous accueillent

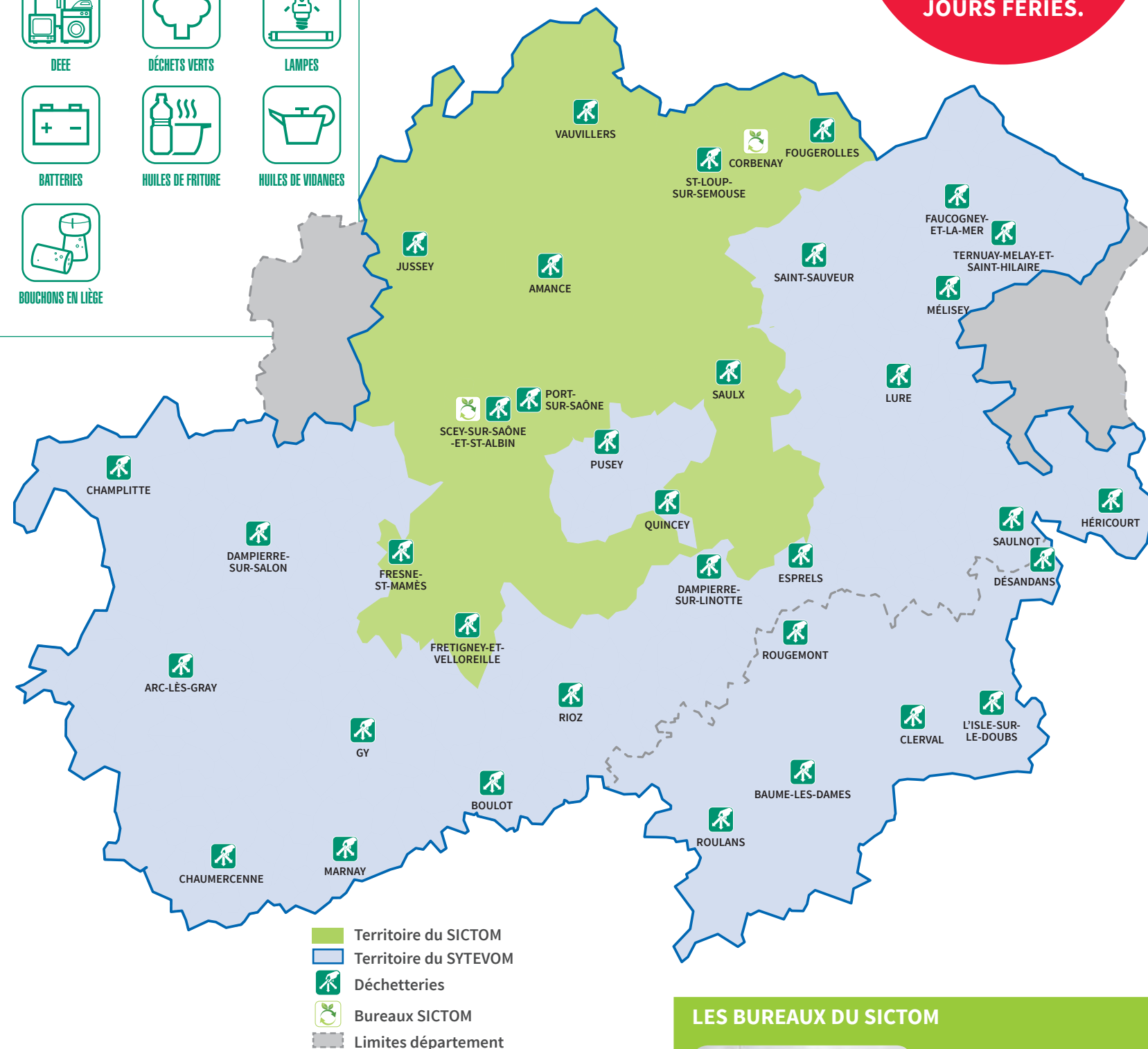
LES DÉCHETS ACCEPTÉS DANS TOUTES LES DÉCHÈTERIES DU SICTOM








DE NOUVELLES FILIÈRES DANS CERTAINES DÉCHÈTERIES DU SICTOM

-  **MOBILIER**
AMANCE • FOUGEROLLES • FRESNES-SAINT-MAMÈS • FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE • JUSSEY • PORT-SUR-SAÔNE • SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE • SAULX • SCEY-SUR-SAÔNE-ET-SAINT-ALBIN • VAUVILLERS
-  **POLYSTYRÈNE**
AMANCE • FOUGEROLLES • FRESNES-SAINT-MAMÈS • FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE • JUSSEY • PORT-SUR-SAÔNE • SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE • SAULX • SCEY-SUR-SAÔNE-ET-SAINT-ALBIN • VAUVILLERS
-  **RÉUTILISATION / RÉEMPLOI**
AMANCE • FOUGEROLLES • FRESNES-SAINT-MAMÈS • FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE • JUSSEY • PORT-SUR-SAÔNE • SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE • SAULX • SCEY-SUR-SAÔNE-ET-SAINT-ALBIN • VAUVILLERS
-  **PLÂTRE ET PLAQUE DE PLÂTRE**
AMANCE • FOUGEROLLES • FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE • JUSSEY • PORT-SUR-SAÔNE • SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE
-  **VÉGÉTÉRIE**
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE • PORT-SUR-SAÔNE
-  **HUISSERIES**
PORT-SUR-SAÔNE

**ATTENTION !
DERNIER ACCÈS
AUTORISÉ 10 MINUTES
AVANT LA FERMETURE.
LES DÉCHÈTERIES
SONT FERMÉES LES
DIMANCHES ET
JOURS FÉRIÉS.**





-  Territoire du SICTOM
-  Territoire du SYTEVOM
-  Déchetteries
-  Bureaux SICTOM
-  Limites département

Plans d'accès et horaires des déchèteries sur :
www.sytevom.org

LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DU SICTOM

-  > ÉTÉ : du 1^{er} mars au 31 octobre
-  > HIVER : du 1^{er} novembre au 28 février

- AMANCE • tél. 03 84 91 27 57**
 > lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi 9 h - 12 h / 14 h - 18 h
 > mercredi, jeudi, vendredi et samedi 9 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h 30
- FOUGEROLLES • tél. 03 84 49 66 69**
 > lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi 9 h - 12 h / 14 h - 18 h
 > lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h
- FRESNE-SAINT-MAMÈS • tél. 03 84 78 07 95**
 > mercredi, vendredi, samedi 9 h - 12 h / 14 h - 18 h
 > mercredi, vendredi, samedi 9 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h 30
- FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE • tél. 03 84 76 03 72**
 > lundi, mardi, vendredi et samedi 9 h - 12 h / 14 h - 18 h
 > lundi, mardi, vendredi et samedi 9 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h 30
- JUSSEY • tél. 03 84 68 17 44**
 > lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi 9 h - 12 h / 14 h - 18 h
 > mardi, mercredi, vendredi et samedi 9 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h 30
- PORT-SUR-SAÔNE • tél. 03 84 91 62 26**
 > lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi 9 h - 12 h / 14 h - 18 h
 > lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi 9 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h 30
- SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE • tél. 03 84 94 22 90**
 > lundi au samedi 9 h - 12 h / 14 h - 18 h
 > lundi au samedi 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h
- SAULX • tél. 03 84 95 93 76**
 > lundi, mercredi, vendredi et samedi 8 h 45 - 12 h / 14 h - 18 h
 > mercredi, vendredi et samedi 9 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h 30
- SCEY-SUR-SAÔNE-ET-SAINT-ALBIN • tél. 03 84 92 77 74**
 > lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi 9 h - 12 h / 14 h - 18 h
 > lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi 9 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h 30
- VAUVILLERS • tél. 03 84 92 99 36**
 > lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi 9 h - 12 h / 14 h - 18 h
 > mercredi, jeudi, vendredi et samedi 9 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h 30

LES BUREAUX DU SICTOM



SCEY-SUR-SAÔNE-ET-SAINT-ALBIN
ACCUEIL :
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h



CORBENAY
ACCUEIL :
le lundi de 9 h 30 à 14 h 30

La collecte des biodéchets : un nouveau défi pour tous !

Le contexte

Le Grenelle de l'environnement (2010) aborde le sujet de la responsabilité des gros producteurs de déchets dans la loi 2010-788, art. 204. Depuis le 1^{er} janvier 2016, tout producteur ou détenteur de plus de 10 tonnes de biodéchets par an (et / ou 60 l d'huiles usagées par an) est obligé d'effectuer un tri à la source suivi d'une valorisation biologique ou une collecte sélective pour en permettre une valorisation (art. L541-21-1).

Le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets dispose à l'article 4 qu'« il est interdit de mélanger des biodéchets triés par leur producteur ou détenteur avec d'autres déchets n'ayant pas fait l'objet d'un même tri ». Même si l'on sait que cela concerne les gros producteurs, la généralisation de cette obligation à tous les producteurs de déchets se fera d'ici 2025.

Ainsi chaque citoyen devra avoir « à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. Pour cela, la collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire. Une étude d'impact précède cette généralisation ».

Dès lors, les élus du SICTOM Val de Saône ont décidé de ne pas attendre et de lancer un pilote d'expérimentation avec leur partenaire SUEZ.

Les objectifs

- Réduire d'autant plus le volume de votre poubelle d'ordures ménagères : 27 % de vos ordures ménagères sont des biodéchets !
- Permettre un retour au sol de la matière organique et éviter les engrais chimiques.
- Réduire la production de gaz à effet de serre.
- Valoriser les biodéchets que vous ne pouvez pas composter.

Le principe de l'expérimentation

Avec un bioseau, l'usager collecte directement ses biodéchets qu'il dépose ensuite dans un abri-bac. L'accès aux abris-bacs est contrôlé avec un badge. Une fois par semaine au minimum, les abris-bacs sont collectés. L'expérimentation a conduit à déposer les biodéchets à AGRICOMPOST à Montigny-lès-Vesoul. À l'avenir, c'est avec le monde agricole qu'il faudra penser pour alimenter les méthaniseurs.


Les communes concernées par l'expérimentation

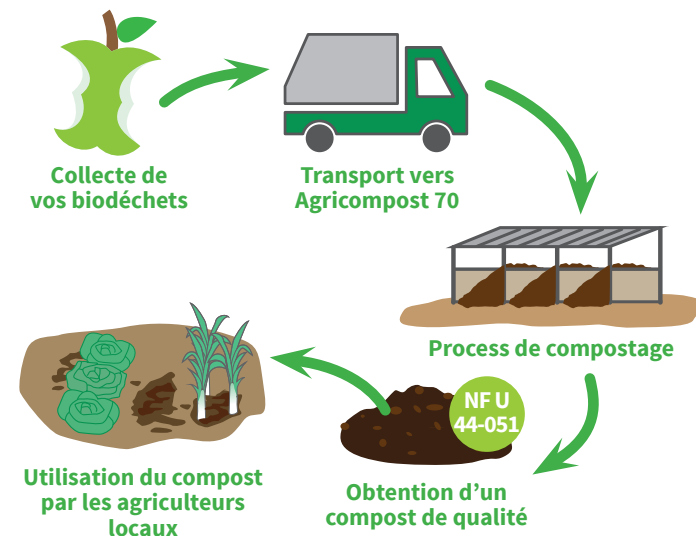
Chassey-lès-Scey, Cubry-lès-Faverney, Faverney, Fleurey-lès-Faverney, Menoux, Saint-Rémy et Scey-sur-Saône. C'est sur la base du volontariat que l'expérimentation a été lancée.

32 abris-bacs ont été installés.

Les tonnages collectés

	Tonnages	Habitants	kg / hab.
Janvier	1,30	2 000	1,56
Février	1,38	2 000	1,65
Mars	2,20	2 000	2,64
Avril	1,60	2 000	1,92
Mai	2,24	2 000	2,68
Juin	2,60	2 000	3,12
Total	11,32	2 000	13,58

 **13,58 kg / habitant / 6 mois**
> 27,16 kg / habitant / an



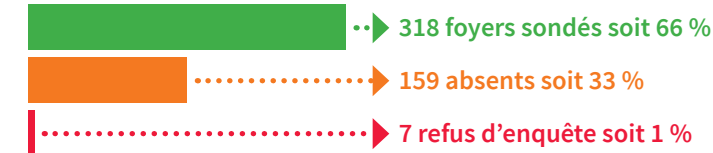
En avril 2017, une enquête a été menée par nos ambassadeurs du tri auprès de volontaires qui ont utilisé ce service.

Découvrez, ci-contre, les résultats de cette enquête...

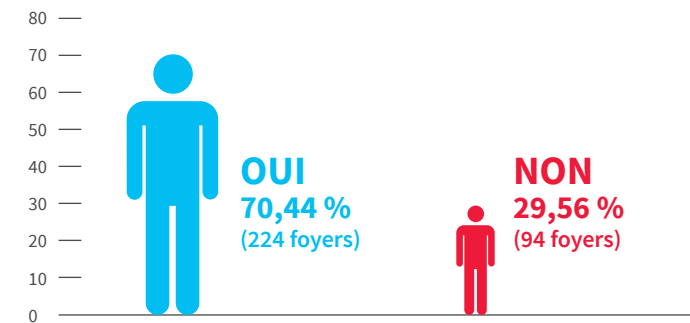
Résultats de l'enquête sur la collecte des biodéchets

Les ambassadeurs du tri du SICTOM Val de Saône ont réalisé une enquête de satisfaction auprès de volontaires ayant utilisé le service de collecte des biodéchets.

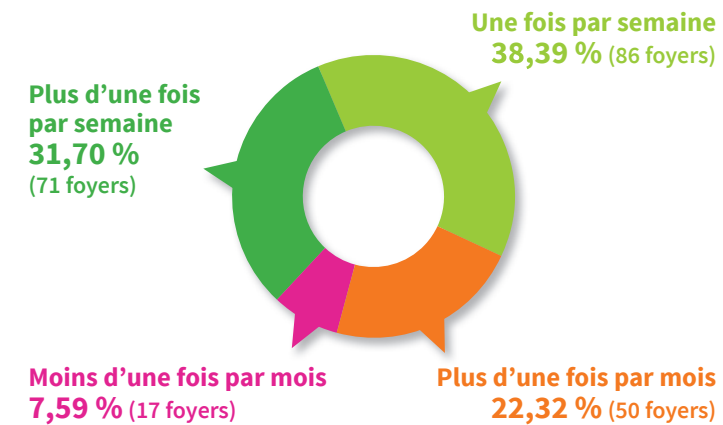
SUR UN TOTAL DE 484 FOYERS DOTÉS



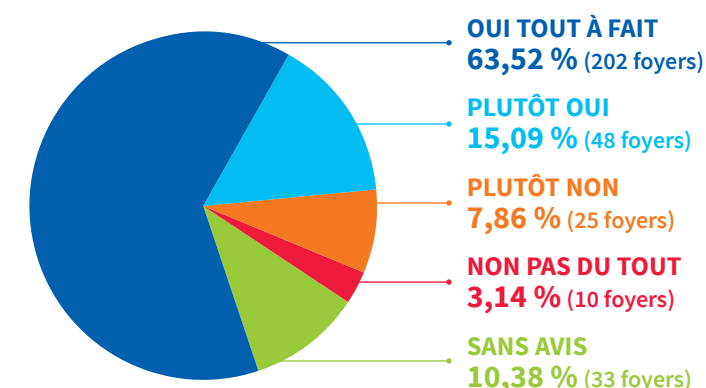
AVEZ-VOUS UTILISÉ LE SERVICE ?



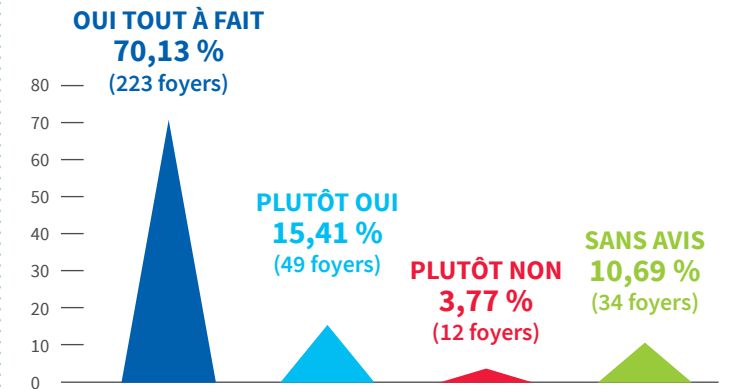
À QUELLE FRÉQUENCE AVEZ-VOUS UTILISÉ LE SERVICE ?



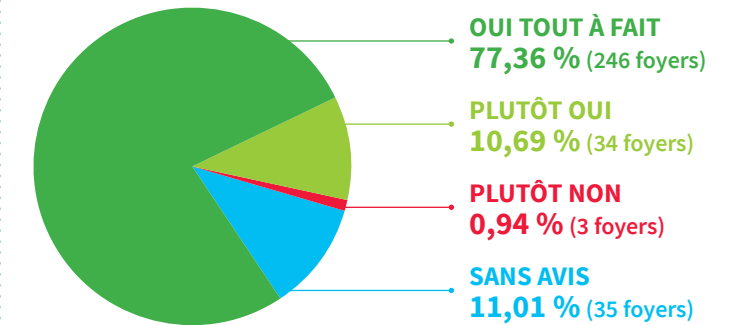
ÊTES-VOUS SATISFAIT DU POSITIONNEMENT DE L'ABRI-BAC ?



ÊTES-VOUS SATISFAIT DU MATÉRIEL MIS À DISPOSITION ?



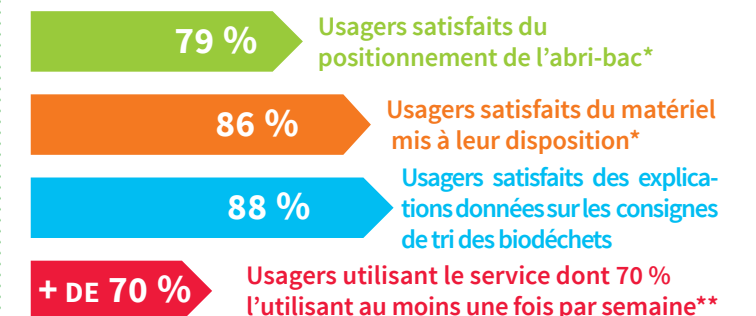
LES CONSIGNES DE TRI DES BIODÉCHETS VOUS ONT-ELLES ÉTÉ BIEN PRÉSENTÉES ?



POURQUOI N'AVEZ-VOUS PAS UTILISÉ CE NOUVEAU SERVICE ? QUESTION POSÉE AUX 94 PERSONNES N'AYANT PAS UTILISÉ LE SERVICE (PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES).

- Je fais du compost individuel 43
- Je ne vois pas l'intérêt de ce nouveau service 11
- Je donne aux animaux 11
- J'ai oublié 10
- L'abri-bac est trop éloigné 6
- C'est difficile de changer les habitudes 5
- Raison de santé 3
- Le matériel n'est pas adapté 3
- Je n'ai pas eu assez d'informations 1
- Sans raison 14

SYNTHÈSE



*Cumul des réponses « oui tout à fait » et « plutôt oui » **Cumul des réponses « + d'1 fois par semaine » et « 1 fois par semaine ».

LE SICTOM A GAGNÉ LE CONCOURS !

Dans le cadre de la SERD 2016 (semaine européenne de réduction des déchets) et pour sensibiliser les habitants du territoire sur la nécessité de trier les textiles, le SYTEVOM a organisé un concours de collecte. Le but étant de sensibiliser le grand public au tri des textiles par le biais des enfants en centre périscolaire.

Les animateurs des différents périscolaires ont du encourager les enfants à trier leurs textiles à la maison, mais également chaussures et petite maroquinerie.

14 centres périscolaires ont été sensibilisés au tri des TLC et ont ainsi collecté plus de 64.4 kg par enfant, ce qui a permis au SICTOM du Val de Saône de remporter le concours.

Chaque enfant a reçu une gourde en cadeau et a été invité au spectacle « La guerre du tri n'aura pas lieu » avec la troupe LE PETIT THÉÂTRE VERT.

Un spectacle a eu lieu à Corbenay, et un deuxième à Scey-sur-Saône afin de couvrir le territoire du SICTOM qui s'étend du nord au sud de la Haute-Saône, 257 enfants ont participé au spectacle.



MINI QUIZ

- Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique avant de les mettre dans le bac jaune ?
 OUI NON
- Je dois laver mes emballages avant de les mettre dans le bac jaune ?
 OUI NON
- Pour gagner de la place dans mon bac, je peux imbriquer les emballages les uns dans les autres ?
 OUI NON

Réponses : 1. OUI • 2. NON • 3. NON

LA PETITE HISTOIRE DU COLIBRI

Une forêt est ravagée par un incendie. Tous les animaux s'en sont enfuis, et regardent de loin, dépités, leur habitat brûler. Ils observent cependant un petit colibri faisant des allers-retours entre une mare et les arbres en feu, au-dessus desquels il lâche à chaque voyage une goutte d'eau de son petit bec. Incrédules, les autres animaux lui demandent : « Eh petit colibri ! Tu ne crois quand même pas que tu vas éteindre l'incendie ainsi ? »
 Et le petit colibri répond : « Je sais très bien que je n'éteindrai pas l'incendie, mais je fais ma part. »

LABYRINTHE DES DÉCHETS (TROUVE DANS QUELLE POUBELLE VA CHAQUE DÉCHET)

POT DE YAOURT	BOUTEILLE VERRE	COUCHE	VAISSELLE CASSÉE	CANETTE MÉTAL	ÉPLUCHURES DE FRUITS
---------------	-----------------	--------	------------------	---------------	----------------------

A	B	C	D	E
BAC DE TRI	BAC À ORDURES MÉNAGÈRES	CONTENEUR À VERRE	COMPOSTEUR	DÉCHÈTERIE

Réponses : 1. A • 2. C • 3. B • 4. E • 5. A • 6. D

DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017 AU 28 FÉVRIER 2018

CONCOURS DE DESSIN

DESSINE TA POUBELLE DU FUTUR !

- JE PARTICIPE**
Je réalise un dessin sur le thème de « ma poubelle du futur » dans l'encadré prévu à cet effet au dos de ce formulaire d'inscription.
- J'ENVOIE MON DESSIN AVANT LE 28 FÉVRIER 2018**
Je fais compléter le formulaire de participation ci-dessous à mes parents, et je renvoie le tout au :
SICTOM du Val de Saône
Zone artisanale
70360 SCEY-SUR-SAÔNE
- DE JOLIS LOTS À GAGNER**
3 gagnants au total pouvant gagner des jeux d'une valeur de 20 € à 50 €

EXPOSITION DES DESSINS
SICTOM du Val de Saône, zone artisanale
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

PLUS D'INFORMATIONS
www.sictomvds.com
sictom@sictomvds.com
www.facebook.com/Sictomvds/

QUI ES-TU ?

PRÉNOM NOM DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

DE TES PARENTS DE TES PARENTS

AUTORISATION PARENTALE

JE SOUSSIGNÉ(E) ACCEPTE LES CONDITIONS DE PARTICIPATION FIXÉES PAR LE RÈGLEMENT POUR MON ENFANT ET

J'ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT DU CONCOURS

J'ATTESTE QU'IL S'AGIT BIEN DE L'ŒUVRE DE MON ENFANT

J'AUTORISE QUE LE DESSIN DE MON ENFANT SOIT EXPOSÉ

DATE SIGNATURE

Le SICTOM du Val de Saône, dans le cadre de ses compétences, est en charge du suivi post-exploitation de l'ancien CET de Scey-sur-Saône. Dans ce contexte, et en tant que maître d'ouvrage, le SICTOM met en œuvre ce suivi via son personnel et des sous-traitants.

Les opérations de suivi du site sont conduites avec des fréquences différentes suivant la nature même de ces opérations. Elles peuvent être hebdomadaires, mensuelles ou annuelles mais l'ensemble de ces interventions concourent à assurer le maintien du site, la gestion des équipements et la maîtrise des effluents. Elles concernent :

- La surveillance et le maintien de l'état général du site,
- Le contrôle de l'état général du site (couverture, clôtures, état de surface...),
- Le contrôle et l'entretien des installations de collecte et traitement des effluents (installations de pompage et stockage des lixiviats, de collecte et de traitement du biogaz), l'entretien des moyens nécessaires au suivi post-exploitation (piézomètres,...),
- Le contrôle des installations électriques,
- Le suivi topographique du site,
- Le transport et le traitement des lixiviats
- Le contrôle analytique des effluents aqueux et gazeux.



Jusqu'en janvier 2014, la vidange des bassins était réalisée par pompage du bassin n°2 depuis une piste située à l'extérieur du site pour évacuation en station d'épuration.

Au préalable à ces évacuations, un prélèvement et des analyses étaient effectués par les laboratoires des stations d'épuration. Les résultats étaient examinés par les laboratoires des STEP

afin de vérifier leur conformité avec les critères d'acceptation de la station de traitement.

Avec la mise en place, en 2014, d'une station de traitement des lixiviats, le SICTOM est désormais complètement autonome dans le traitement de ses lixiviats. Les lixiviats sont collectés dans les puits par le biais des pompes et transférés vers deux bassins de stockage en partie Est des installations et situé dans l'enceinte de la plate-forme technique. Le bassin n°1 est en phase de pré-traitement biologique, neutralisation des odeurs et DCO. Le bassin n°2 est utilisé en bassin tampon. Le lixiviat pompé est ensuite traité par la station (filtration tangentielle des MES, traitement physico-chimique) et rejeté sur le site par un système d'arrosage.

Une étude concernant la collecte du biogaz a été réalisée. Celle-ci a démontré que la production de biogaz par le site est quasiment nulle et qu'il n'y a aucun risque de nuisances olfactives. Le réseau de captage de biogaz ainsi que la torchère seront désinstallés cet hiver.



**PROJET À VENIR :
UNE ÉTUDE EN VUE
DE L'INSTALLATION
DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES
EN PARTENARIAT AVEC
LE SYTEVOM VA
ÊTRE RÉALISÉE.**

Les ennemis du tri



LE SAC EST L'ENNEMI DU TRI



**LES IMBRIQUÉS
NE PEUVENT PAS ÊTRE TRIÉS**



**SEULE LA DÉCHETTERIE
ACCEPTÉ LE PAPIER DÉCHIQUETÉ**

la recette anti-gaspi

Terrine aux restes de viande

Temps de préparation : 1 h
Temps de cuisson : 35 min
Pour 4 personnes

Ingrédients

400 g de restes de viande • 2 œufs • 1 échalote • 1 poignée de persil frais • Sel • Poivre • 2 tranches de pain de mie sans croûte • Lait

Faites tremper les tranches de pain de mie dans un peu de lait et essorez bien entre vos mains.

Coupez finement l'échalote.

Hachez la viande et le persil puis mélangez-les avec le sel, le poivre, les œufs, le pain de mie trempé et les échalotes.

Déposez dans une terrine et tassez.

Préchauffez le four à 180°C (th. 6).

Placez la terrine au four pendant 35 minutes.

Sortez la terrine du four, couvrez puis laissez refroidir.

Faites-la ensuite reposer au frais.

Servir avec quelques cornichons et une salade verte.

Bon appétit !

Focus sur les déchets des fêtes de fin d'année



DANS LE BAC DE TRI



SERPENTINS, COTILLONS ET CHAPEAUX EN CARTON

FÛTS DE BIÈRE

CANETTES MÉTAL

BOÎTES À PIZZA VIDES



AU COMPOSTEUR OU AU POINT BIODÉCHETS



COQUILLES D'HUÎTRES



EN RESSOURCERIE



DÉGUISEMENTS



DANS LES PAV VERRE



POTS, BOUTEILLES, ET FLACONS UNIQUEMENT



DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES



VAISSELLE JETABLE USAGÉE & ESSUIE-TOUT



NAPPES EN PAPIER USAGÉES

sictom
VAL DE SAÔNE



Pour contacter le Sictom

- > Zone artisanale • 70360 SCEY-SUR-SAÔNE
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- > Route des Ballastières • 70320 CORBENAY
Horaires d'ouverture : le lundi, de 9 h 30 à 14 h 30.

Pour tout renseignement :

tél. 03 84 78 09 52 • fax 03 84 76 03 87
e-mail info@sictomvds.com
site www.sictomvds.com



ECO
EMBALLAGES